



Regime patrimonial

Par Visiteur

Bonjour,

Je vais me marier , je travaille et ma futur femme ne travaille pas pour l'instant,

nous allons adopter le régime de la séparation de biens et nous voulons créer un compte joint

Le compte joint annule t-il la séparation de biens en cas de dissolution ,ici le divorce

merci

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

L'existence d'un compte joint ne remet nullement en cause le régime matrimonial choisi.

En cas de divorce, chacun des époux récupérera ses biens propres.

Je reste à votre entière disposition.

Cordialement